

Lettre d'information

N°10 - décembre 2002

Editorial

Le sous-marin **Argonaute**, don de la Marine nationale à l'AMERAMI, est exposé à la Cité des Sciences et de l'Industrie ouvert à la visite du public depuis 1991. Il n'est pas un objet de musée, mais un témoin original du savoir-faire technologique de la France dans ce milieu difficile que sont les profondeurs maritimes. Il est aussi le signe du souci permanent de l'évolution des connaissances scientifiques et des techniques nécessaire à la défense de la communauté nationale. On sait quelle est l'importance de ce souci dans le monde moderne, et ses conséquences pour la recherche scientifique et technique, ainsi que pour le développement industriel.

La venue à Paris de l'**Argonaute** par le réseau des fleuves et des canaux, sa mise en place spectaculaire à La Villette, ont été des prouesses techniques dont notre association a supporté longtemps les conséquences financières. La convention de mise en dépôt du sous-marin établie entre la Cité des Sciences et de l'Industrie et l'AMERAMI a stipulé les principes et les modalités de versement d'une indemnité correspondant d'une part au dépôt lui-même, d'autre part à la mission d'assistance et de conseil de l'association auprès de la Cité. La Cité des Sciences et de l'Industrie assure en *effet* la promotion de la visite du sous-marin, ainsi que la réalisation des programmes d'animation qui sont liés à cette visite. Elle assure la billetterie et perçoit les recettes. L'association joue un rôle d'expert et de conseil auprès des services de la Cité pour la conception, la réalisation et la modification des installations et des programmes permettant l'approche des techniques de découverte et d'action dans le domaine sous-marin, dont l'**Argonaute** est le signal d'appel auprès du public.

Les conversations pour le renouvellement de la convention, - qui suivent dans le temps une remise en cause et une modification profonde du système de billetterie de la Cité - ont fait apparaître d'une part la nécessité d'un *effort* important d'information et de promotion pour développer la visite de la Cité et de l'**Argonaute** qui en est un élément majeur, d'autre part le rôle particulier, voire exclusif joué par le sous-marin comme point d'accrochage dans la Cité d'une présentation de l'importance scientifique et technique de l'effort de défense. Association au fonctionnement souple, l'AMERAMI compte parmi ses adhérents des compétences venant de milieux divers - industriels, universitaires, militaires - qui partagent une même conviction, celle que la réflexion sur les éléments du patrimoine maritime permet de comprendre le présent et de préparer l'avenir.

A cet égard, l'AMERAMI souhaite que la collaboration qu'elle apporte à la Cité puisse se développer.

Hubert FOILLARD
Président de l'AMERAMI

"CALYPSO" A REJOINT LE LAC LÉMAN

La lettre AMERAMI N°9, p.2, annonçait le retour de **Calypso**- trois tonneaux de la jauge Godinet 1892 modifiée (cf. lettre N°S, pA) - sur les rives du Lac Léman, après restauration par le Conservatoire maritime du Havre-de-Grâce. Ce retour a été effectué en juillet, et **Calypso** a navigué tout l'été, à partir du port de Nernier-sur-Léman, où la municipalité a décidé de l'accueillir

gratuitement en permanence.

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes a participé à hauteur de 40% à la réalisation d'un jeu de voiles neuf.

Le retour de **Calypso** a été célébré le 6 octobre par une manifestation présidée par le maire de Nernier, M. Paul Fort. Après un déjeuner amical, **Calypso** s'est mesuré avec son homologue suisse, **Phoebus**, armé par l'association des amis du musée du Léman à Nyon.

ACTIVITÉS DE VÉTILLE SUR L'ERDRE

Confié par l'AMERAMI à l'association Erdre-voiles-passion, **Vétille** (cf. lettre Amerami N°2 pA) a été basé au port de Sucé-sur-Erdre. Il a participé en mars au salon nautique de Nantes, puis aux régates de l'Erdre, à celles de Trentemoult et des Bélougas, ainsi qu'aux manifestations organisées à quai dans différents ports. Erdre-voiles-passion a mené en septembre des journées d'initiation en embarquant à bord de **Vétille** de jeunes handicapés. En raison notamment des nombreuses demandes pour la participation de **Vétille** à des manifestations et régates, l'AMERAMI s'engage dans une politique d'achat de remorques munies de ber pour faciliter les déplacements. **Vétille** et d'autres bateaux en seront dotés.

NAVIGATION DU DÉHEL DE LA BAIE DE SEINE À PORT-LOUIS

Endeuillée au printemps lors du naufrage de la **Sainte-Bernadette** par la perte de l'un de ses membres honfleurais les plus actifs, l'équipe du **Déhel** s'est efforcée de faire naviguer le bateau avec un nombre restreint de personnes connaissant bien les manoeuvres et dont le souci principal est la sécurité du bord.

Le **Déhel** a parcouru 1700 milles en 2002. Au cours de trois semaines le long des côtes britanniques, il a montré le pavillon dans le SoIent, participé à la fête nautique de Yarmouth et visité plusieurs ports de la Manche. Au cours de sa croisière d'été sence à bord d'une Américaine - il a participé aux fêtes de Douarnenez, puis longé les côtes atlantiques jusqu'à Port-Louis, où l'accueil qu'il reçut de certains usagers du port a manifestement signifié que ces usagers ne connaissaient pas les liens historiques de Port-Louis et de l'AMERAMI.

LA VILLE DE HONFLEUR ET LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS VIENNENT EN AIDE À L'AMERAMI

Après la «fortune de mer» éprouvée par le **Caprice-des-flots** dans le Vieux-Bassin de Honfleur le 14 juillet 2001 (cf. lettre AMERAMI N°8), l'AMERAMI devait supporter les frais de confinement et du pompage par les pompiers des quatre cents litres de carburant répandus à la surface, ainsi que les frais d'enlèvement de l'épave. En novembre, le conseil municipal de Honfleur a décidé de participer aux frais d'enlèvement à hauteur de 20%. Le département du Calvados a fait savoir à l'association qu'il prenait à sa charge les autres frais, en ne lui faisant pas parvenir la facture de l'intervention des pompiers.

À CAEN, PARTICIPATION DE L'AMERAMI AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE 2002

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont porté -lors des Journées du patrimoine le 7 et le 8 septembre - un grand intérêt d'une part aux évolutions sur le bassin Saint-Pierre d'embarcations de l'AMERAMI, d'autre part à la visite du pavillon Savare ouvert à cette occasion ainsi qu'à un stand d'information aménagé par l'association. Le cotre **Déhel**, la vedette-officiers **Du Chayla**, le canot de sauvetage **Nanault de Buffon** ont été présentés à flot. Les évolutions sur le bassin du canot **Zig-et-Puce**, du chat **Chat-pard**, et surtout du gommier **Débrouya-pas-péché** - mis par l'AMERAMI à la disposition d'un partenariat entre la ville de Caen et celle de Thiès au Sénégal, ont retenu l'attention du public.

RESTAURATION DU CHAT-PARD

La lettre AMERAMI N°9 a présenté (PA) les sloops- quillards de sport, chats, qu'elle détient. L'association a passé une convention de restauration et d'exploitation de l'un d' entre eux avec l'association Séquana, qui a déjà restauré des chats dans ses installations de Chatou. Après travaux, le **Chat-pard** a été mis à l'eau le 23 juin. Numéro 108 dans la série, coque en acajou peint, le **Chat-pard** a été construit en 1934 par les chantiers finlandais Abo Batvorf selon les plans 1921 de Gaston Grenier. A l'occasion des Journées du patrimoine, Séquana en collaboration avec l'AMERAMI a fait évoluer **Chat-pard** et un autre de ses chats sur les eaux du bassin Saint-Pierre à Caen.

PRÉSENTATION DES UNITÉS DE LA COLLECTION DE L'AMERAMI

FICHE N°10- LE DÉRIVEUR LÉGER VAURIEN, N°1 de la SÉRIE

Lancé, au salon nautique en 1952, le vaurien est né en 1951 du souci des fondateurs du Centre nautique des Glénans - au premier rang desquels Philippe Viannay - de pouvoir mettre en oeuvre un bon dériveur léger d'initiation susceptible de favoriser l'acquisition du sens marin. A cette fin, ce dériveur devait posséder des qualités à première vue peu conciliables; «il devait être simple et cependant complet; stable, et néanmoins vivant; avoir des réactions franches sans exiger pour autant de son équipage une formation d'acrobate; présenter des garanties de sécurité particulières; enfin, être aussi peu coûteux que possible, tout en étant déjà un véritable bateau»(Cours de navigation des Glénans - édition 1982 - p.20). Pour Daniel Charles (Un siècle de voiliers de série français et lémaniques - ed. van de Velde - 2000) le vaurien possède la généalogie la plus curieuse et la plus ancienne de toutes les séries françaises. Ses prédécesseurs directs sont le dinghy Herbulot (1941) et l'argonaute (1943). Chacun de ces deux bateaux découle d'une longue filiation, qui compose les deux branches de la généalogie du vaurien.»

Jean-Jacques Herbulot a conçu initialement le vaurien pour être réalisé en contre-plaqué, le concept de base en étant un baeau léger et économique destiné aux écoles de voile et aux débutants. Sa création a favorisé un formidable développement de la voile en Europe et en Afrique, en raison d'une forme remarquable, d'excellentes qualités nautiques, et d'un coût peu élevé. Plus de 36 000 unités de la série ont été construites. On a pu dire du vaurien «qu'il a mis la France sur l'eau».

-Longueur: 4,08 m - largeur; 1,47 m - poids: 95 kg - surface de voilure: 8,80 m² - coque à bouchain vif - dérive-sabre - réserves de flottabilité par ballons gonflables.

Avec l'avènement du plastique, des caissons de flottabilité, des mâts en aluminium, etc., la série a évolué. Les règles de départ ont été assouplies, si bien que le vaurien est toujours aujourd'hui un dériveur moderne.

Le N°O, prototype, fut construit dans l'appartement parisien de Philippe Viannay, et baptisé du nom d'un chien regretté. Il donna son nom à la série. Il a longtemps navigué aux Glénan. Le chantier Costantini de La Trinité-sur-mer lança la fabrication de 200 unités, chiffre jusque là jamais imaginé. La voilerie Le Rose, de Concarneau, entreprit pour la première fois en France une production en série de voiles, avec préparation de laizes précoupées, et piqures à la machine.

L'AMERAMI s'enorgueillit de conserver, comme exemplaire de «l'enfant chéri de J.J. Herbulot», **le vaurien N°1 de la série Costantini**, qui a appartenu à Eugène Le Rose, le voilier de Concarneau. «Je suis heureuse de penser que le vaurien N°1 vit toujours», a écrit Florence Herbulot à l'AMERAMI, «et que votre association en prend soin».